

Décision 2025/15

Portant lancement et attribution du marché public passé en procédure adaptée de mission d'encadrement pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur les missions de contrôle technique (lot n°1), coordination de sécurité et de protection de la santé (lot n°2), coordination de système de sécurité incendies (lot n°3), études pédologiques (lot n°4), ainsi que diagnostic amiante et plomb (lot n°5)

La consultation a été lancée le 06 mars 2025.

Seize plis ont été remis avant le 17 mars 2025, 12h00 comprenant 16 candidatures et :

- 5 offres pour le lot n°1 ;
- 4 offres pour le lot n°2 ;
- 5 pour le lot n°3 ;
- Aucune offre pour le lot n°4 ;
- 4 pour le lot n°5.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 mars 2025 à 09h30 et a rendu l'avis suivant :

- Le lot n°4 est déclaré infructueux ;
- Les offres suivantes sont rejetées :
 - Pour le lot n°1, les offres des sociétés BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION, DEKRA INDUSTRIAL, APAVE NORD-OUEST SAS et BUREAU ALPES CONTROLES ;
 - Pour le lot n°2, les offres des sociétés APAVE NORD-OUEST SAS, UMAN CONTROL et COBAT-COPREV ;
 - Pour le lot n°3, les offres des sociétés SOCOTEC, SMART SOLUTIONS, EFFICIO, NEO2SI et KERBEROS SSI ;
 - Pour le lot n°5, les offres des sociétés AC ENVIRONNEMENT, BTP DIAGNOSTICS et ETI-DIAG ;
- Les lots sont attribués comme suit :
 - Le lot n°1 à RISK CONTROL pour 7 607,50 € HT ;
 - Le lot n°2 à BUREAU VÉRITAS CONSTRUCTION pour 3 990 € HT ;
 - Le lot n°3 à CETING pour 5 300 € HT ;
 - Le lot n°5 à A.E.D. EXPERTISES pour un montant prévisionnel de 990 € HT, à noter que le montant sera réévalué dès lors que les quantités définitives d'échantillon (carottage amiante (130€ HT) et carottage HAP (40 € HT)) et d'analyses (30 € HT/analyse) auront été fixés lors d'une visite préliminaire.

2025/

*Vu les actes d'engagements annexés à la présente décision,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,*

DÉCIDE

- De suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- De signer les annexes jointes à la présente décision.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 21/03/2025 Publication le 21/03/2025 <i>Vu, Le Président – Serge SIMEON</i></p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 21/03/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Identité du candidat/titulaire :

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025PIPEM

Avance : Non – Oui de %

Retenue de garantie : Non – Oui de %

Cautions bancaires : Oui – Non

Périodicité des révisions : Néant

Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 71356100 – 71317200 – 75251110 – 71332000 – 90650000-8 – 90660000-1

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE MISSIONS D'ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540) POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Mobilité
- Procédure de passation : Marché public passé procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Prestation intellectuelle – Marché public soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Date de réception des candidatures et des offres : 17 mars 2025, 12h00
- Début et durée : Vingt-quatre mois à compter de la notification d'attribution valant ordre de démarrage
- Allotissement : Lot 1 - Contrôle technique / Lot 2 - Coordination de sécurité et de protection de la santé / Lot 3 – Système de sécurité incendie / Lot 4 – Études pédologiques / Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb
- Date de notification d'attribution : Lot 1 - ____ mars 2025 / Lot 2 - ____ mars 2025 / Lot 3 - ____ mars 2025 / Lot 4 - ____ mars 2025 / Lot 5 - ____ mars 2025

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	3
1-1. Objet de la consultation	3
1-2. Maîtrise d'ouvrage	3
1-3. Maîtrise d'œuvre	3
1-4. Enveloppe financière	3
1-5. Lieu d'exécution	3
1-6. Durée et délai du marché public	3
1-7. Allotissement	3
1-8. Délais de validité des offres	4
1-9. Modalité de règlement	4
1-10. Personne habilitée à signer	4
1-11. Comptable assignataire	4
Article 2 - Document de consultation des entreprises	4
2-1. Documents généraux	4
2-2. Documents particuliers	4
Article 3 - Missions du marché public	5
3-1. Lot 1 – Contrôle technique (CT)	5
3-2. Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	5
3-3. Lot 3 – Coordination de système de sécurité incendie (SSI)	6
3-4. Lot 4 – Études pédologiques	6
3-5. Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb	6
Article 4 - Engagement du candidat	7
4-1. Engagement et identification du candidat	7
4-2. Groupement d'opérateurs économiques	7
4-3. Sous-traitance	8
Article 5 - Dispositions financières	9
5-1. Offre de prix	9
5-2. Avance	9
5-3. Paiements	9
Article 6 - Assurances	10
Article 7 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	11
Article 8 - Décision de l'acheteur public	11
Article 9 - Signature de l'acheteur public	11

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'attribution des missions suivantes :

- Contrôle technique ;
- Coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- Coordination de système de sécurité incendie ;
- Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Diagnostic amiante et plomb.

Pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON, est maître d'ouvrage de l'opération. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-3. MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude CIBLE VRD, représentée par Monsieur BEDU, directeur, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- 9 bis, Route de Masnières - 59159 MARCOING – SIRET : 493 563 233 00029.

1-4. ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'enveloppe financière initialement retenue par le maître d'ouvrage est évalué à 1 100 000 € HT. Ce montant sera affiné dès réception des résultats des études complémentaires.

1-5. LIEU D'EXÉCUTION

Les travaux du présent marché seront réalisés à Caudry (59540), Place Ernest PLET, sur les parcelles référencées AI n°233, 362, 363, 581, 475 et 555.

1-6. DURÉE ET DÉLAI DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché public est passé pour une durée de 24 mois.

Les travaux devront être achevés en décembre 2026.

1-7. ALLOTISSEMENT

Le présent marché public est alloti comme suit :

- Lot 1 – Contrôle technique (CT) ;
- Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;
- Lot 3 – Coordination du système de sécurité incendie ;
- Lot 4 – Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb.

1-8. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes **uniquement via la plateforme CHORUS** :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

1-10. PERSONNE HABILITÉE À SIGNER

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché public est soumis :

- Au code de la construction et de l'habitation ;
- Au code du travail ;
- Au code de la santé publique ;
- Au code de l'environnement ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
- Au décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique (CCTG-CT) ;
- Aux normes à la norme NF S 61-931 et NFP 03-100.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2025PIPEM) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'avis de marché (1-AM-2025PIPEM) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025PIPEM) ;
- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025PIPEM).

Article 3 - MISSIONS DU MARCHÉ PUBLIC

Pour l'ensemble des missions et lots ci-dessous définis, le titulaire mettra tout en œuvre pour tenir informer le plus rapidement possible le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de ses prescriptions, tout particulièrement lorsque ses avis divergent avec le maître d'œuvre ou l'un des autres intervenants en phase conception et lors des opérations de chantier.

Le titulaire de chaque lot fournira ses avis initiaux sur la conception du projet avant la mi-avril 2025 afin que ceux-ci puissent être intégrés à la consultation des entreprises de travaux.

3-1. LOT 1 – CONTRÔLE TECHNIQUE (CT)

La mission du contrôleur technique sera réalisée conformément aux articles L125-1 à L125-6 du code de la construction et de l'habitation, à la norme NFP 03-100 et correspondra au besoin particulier d'une rénovation énergétique.

Le contrôleur technique assurera les missions de bases :

- La mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- La mission S, portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

La mission de contrôle technique comporte les phases suivantes, telles que prévues à l'article 4-2-2 de la norme NFP 03-100 :

- Examen des documents de conception se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants ;
- Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants ;
- Établissement du rapport final de contrôle technique avant la réception ;
- Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement.

En sus des missions de base, le contrôleur technique réalisera les missions complémentaires suivantes :

- Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie ;
- Hand ;
- F ;
- GTB ;
- HYS.

3-2. LOT 2 – COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

Le titulaire du lot n°2 s'assure de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil conformément aux articles L4532-1 à L4532-18 du code du travail. À ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet de l'ouvrage, le titulaire :
 - Élabore le plan général de coordination lorsqu'il est requis ;
 - Constitue le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
 - Ouvre un registre-journal de la coordination dès la signature du contrat ou de l'avenant spécifique ;
 - Définit les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques. Il mentionne dans les pièces écrites leur répartition entre les différents corps d'état ou de métier qui interviendront sur le chantier ;
 - Assure le passage des consignes et la transmission des documents mentionnés aux ci-dessus au coordonnateur de la phase de réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent.
- Au cours de la réalisation de l'ouvrage, le titulaire :
 - Organise entre les entreprises, y compris sous-traitantes, qu'elles se trouvent ou non présentes ensemble sur le chantier, la coordination de leurs activités simultanées ou successives, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en matière de sécurité et de protection de la santé. À cet effet, il procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une inspection commune au cours de laquelle sont en particulier précisées, en fonction des caractéristiques des travaux que cette entreprise s'apprête

à exécuter, les consignes à observer ou à transmettre et les observations particulières de sécurité et de santé prises pour l'ensemble de l'opération. Cette inspection commune est réalisée avant remise du plan particulier de sécurité et de protection de la santé lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger ;

- Veille à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies ainsi que des procédures de travail qui interfèrent ;
- Tient à jour et adapte le plan général de coordination et veille à son application ;
- Complète en tant que de besoin le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

3-3. LOT 3 – COORDINATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Le titulaire du lot n°3 assurera la mission de coordination de SSI conformément à la norme NF S 61-931.

3-4. LOT 4 – ÉTUDES PÉDOLOGIQUES

Le titulaire du lot n°4 réalisera les études pédologiques suivantes :

- Géotechniques jusqu'à G2PRO ;
- Perméabilité des sols afin de connaître les capacités d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- Pollution des sols, ancien site ferroviaire, puis de transport routier.

3-5. LOT 5 – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Conformément aux articles L1334-1 à L1334-17 du code de la santé publique, le titulaire du lot n°5 réalisera les missions suivantes :

- Un repérage de l'amiante dans le bâtiment ;
- Un constat de risque d'exposition au plomb ;

Du bâtiment de l'ancienne gare routière, qui sera intégralement démolie.

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

4-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

- s'engage, sur la base de son offre, et pour son propre compte ;
- engage la société sur la base de son offre ;
- l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de leur offre ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 4 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

À exécuter le lot n°1 du présent marché public.

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ conjoint ;

→ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations comme indiqué en annexe 1 du présent acte d'engagement.

4-3. SOUS-TRAITANCE

Le candidat fera intervenir les sous-traitants suivants :

Membres du groupement	Dénomination sociale
Sous-traitant 1	
Sous-traitant 2	
Sous-traitant 3	
Sous-traitant 4	

Leur part d'intervention dans les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre est précisé en annexe 1.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire fournira une déclaration de sous-traitance sous format DC4.

Article 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5-1. OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est contenue dans le(s) devis du titulaire retenu.

5-2. AVANCE

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune avance.

5-3. PAIEMENTS

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Deuxième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Troisième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Quatrième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 6 - ASSURANCES

Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance

N° de police

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

Quatrième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Contractant unique - Mandataire		
Co-traitant 1		
Co-traitant 2		
Co-traitant 3		
Co-traitant 4		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - DÉCISION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Conformément à la décision n°2025/..., le présent soumissionnaire :

- est retenu :
- le lot n°1 pour un montant initial de 7 607,50 € HT ;
 - le lot n°2 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°3 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°4 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°5 pour un montant initial de _____ € HT ;
- Soit un montant total initial de _____ € HT
- n'est pas retenu.

Article 9 - SIGNATURE DE L'ACHETEUR PUBLIC

À Beauvois-en-Cambrésis, le

Décision n°2025/15

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis*

Serge SIMÉON

**TEMPS PREVISIONNELS D'INTERVENTION
REPARTITION DES HONORAIRES PAR PHASE DE MISSION**

Décompte du temps d'intervention par phase de mission (en heures)

PHASE MISSION	SPECIALISTE DE HAUT NIVEAU	INGENIEUR	TECHNICIEN	TOTAL
CONCEPTION	1	15	4	20
PLANS D'EXECUTION	0	20	8	28
CHANTIER	0	60	4	64
RECEPTION	0	8	4	12
TOTAL	1	103	20	124

Décomposition du prix total par phase de mission (en € HT)

PHASE MISSION	SPECIALISTE DE HAUT NIVEAU	INGENIEUR	TECHNICIEN	TOTAL
CONCEPTION	70,00 €	937,50 €	220,00 €	1 227,50 €
PLANS D'EXECUTION	0,00 €	1 250,00 €	440,00 €	1 690,00 €
CHANTIER	0,00 €	3 750,00 €	220,00 €	3 970,00 €
RECEPTION	0,00 €	500,00 €	220,00 €	720,00 €
TOTAL	70,00 €	6 437,50 €	1 100,00 €	7 607,50 €

Date: 14/03/2025

Signature: M.Sébastien SAINT-JALM

Chef d'Agence Rhones Alpes



Identité du candidat/titulaire :

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025PIPEM

Avance : Non – Oui de %

Retenue de garantie : Non – Oui de %

Cautions bancaires : Oui – Non

Périodicité des révisions : Néant

Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 71356100 – 71317200 – 75251110 – 71332000 – 90650000-8 – 90660000-1

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE MISSIONS D'ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540) POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Mobilité
- Procédure de passation : Marché public passé procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Prestation intellectuelle – Marché public soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Date de réception des candidatures et des offres : 17 mars 2025, 12h00
- Début et durée : Vingt-quatre mois à compter de la notification d'attribution valant ordre de démarrage
- Allotissement : Lot 1 - Contrôle technique / Lot 2 - Coordination de sécurité et de protection de la santé / Lot 3 – Système de sécurité incendie / Lot 4 – Études pédologiques / Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb
- Date de notification d'attribution : Lot 1 - ____ mars 2025 / Lot 2 - ____ mars 2025 / Lot 3 - ____ mars 2025 / Lot 4 - ____ mars 2025 / Lot 5 - ____ mars 2025

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	3
1-1. Objet de la consultation	3
1-2. Maîtrise d'ouvrage	3
1-3. Maîtrise d'œuvre	3
1-4. Enveloppe financière	3
1-5. Lieu d'exécution	3
1-6. Durée et délai du marché public	3
1-7. Allotissement	3
1-8. Délais de validité des offres	4
1-9. Modalité de règlement	4
1-10. Personne habilitée à signer	4
1-11. Comptable assignataire	4
Article 2 - Document de consultation des entreprises	4
2-1. Documents généraux	4
2-2. Documents particuliers	4
Article 3 - Missions du marché public	5
3-1. Lot 1 – Contrôle technique (CT)	5
3-2. Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	5
3-3. Lot 3 – Coordination de système de sécurité incendie (SSI)	6
3-4. Lot 4 – Études pédologiques	6
3-5. Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb	6
Article 4 - Engagement du candidat	7
4-1. Engagement et identification du candidat	7
4-2. Groupement d'opérateurs économiques	7
4-3. Sous-traitance	8
Article 5 - Dispositions financières	9
5-1. Offre de prix	9
5-2. Avance	9
5-3. Paiements	9
Article 6 - Assurances	10
Article 7 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	11
Article 8 - Décision de l'acheteur public	11
Article 9 - Signature de l'acheteur public	11

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'attribution des missions suivantes :

- Contrôle technique ;
- Coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- Coordination de système de sécurité incendie ;
- Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Diagnostic amiante et plomb.

Pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON, est maître d'ouvrage de l'opération. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-3. MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude CIBLE VRD, représentée par Monsieur BEDU, directeur, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- 9 bis, Route de Masnières - 59159 MARCOING – SIRET : 493 563 233 00029.

1-4. ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'enveloppe financière initialement retenue par le maître d'ouvrage est évalué à 1 100 000 € HT. Ce montant sera affiné dès réception des résultats des études complémentaires.

1-5. LIEU D'EXÉCUTION

Les travaux du présent marché seront réalisés à Caudry (59540), Place Ernest PLET, sur les parcelles référencées AI n°233, 362, 363, 581, 475 et 555.

1-6. DURÉE ET DÉLAI DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché public est passé pour une durée de 24 mois.

Les travaux devront être achevés en décembre 2026.

1-7. ALLOTISSEMENT

Le présent marché public est alloti comme suit :

- Lot 1 – Contrôle technique (CT) ;
- Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;
- Lot 3 – Coordination du système de sécurité incendie ;
- Lot 4 – Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb.

1-8. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes **uniquement via la plateforme CHORUS** :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

1-10. PERSONNE HABILITÉE À SIGNER

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché public est soumis :

- Au code de la construction et de l'habitation ;
- Au code du travail ;
- Au code de la santé publique ;
- Au code de l'environnement ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
- Au décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique (CCTG-CT) ;
- Aux normes à la norme NF S 61-931 et NFP 03-100.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2025PIPEM) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'avis de marché (1-AM-2025PIPEM) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025PIPEM) ;
- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025PIPEM).

Article 3 - MISSIONS DU MARCHÉ PUBLIC

Pour l'ensemble des missions et lots ci-dessous définis, le titulaire mettra tout en œuvre pour tenir informer le plus rapidement possible le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de ses prescriptions, tout particulièrement lorsque ses avis divergent avec le maître d'œuvre ou l'un des autres intervenants en phase conception et lors des opérations de chantier.

Le titulaire de chaque lot fournira ses avis initiaux sur la conception du projet avant la mi-avril 2025 afin que ceux-ci puissent être intégrés à la consultation des entreprises de travaux.

3-1. LOT 1 – CONTRÔLE TECHNIQUE (CT)

La mission du contrôleur technique sera réalisée conformément aux articles L125-1 à L125-6 du code de la construction et de l'habitation, à la norme NFP 03-100 et correspondra au besoin particulier d'une rénovation énergétique.

Le contrôleur technique assurera les missions de bases :

- La mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- La mission S, portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

La mission de contrôle technique comporte les phases suivantes, telles que prévues à l'article 4-2-2 de la norme NFP 03-100 :

- Examen des documents de conception se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants ;
- Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants ;
- Établissement du rapport final de contrôle technique avant la réception ;
- Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement.

En sus des missions de base, le contrôleur technique réalisera les missions complémentaires suivantes :

- Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie ;
- Hand ;
- F ;
- GTB ;
- HYS.

3-2. LOT 2 – COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

Le titulaire du lot n°2 s'assure de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil conformément aux articles L4532-1 à L4532-18 du code du travail. À ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet de l'ouvrage, le titulaire :
 - Élabore le plan général de coordination lorsqu'il est requis ;
 - Constitue le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
 - Ouvre un registre-journal de la coordination dès la signature du contrat ou de l'avenant spécifique ;
 - Définit les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques. Il mentionne dans les pièces écrites leur répartition entre les différents corps d'état ou de métier qui interviendront sur le chantier ;
 - Assure le passage des consignes et la transmission des documents mentionnés aux ci-dessus au coordonnateur de la phase de réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent.
- Au cours de la réalisation de l'ouvrage, le titulaire :
 - Organise entre les entreprises, y compris sous-traitantes, qu'elles se trouvent ou non présentes ensemble sur le chantier, la coordination de leurs activités simultanées ou successives, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en matière de sécurité et de protection de la santé. À cet effet, il procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une inspection commune au cours de laquelle sont en particulier précisées, en fonction des caractéristiques des travaux que cette entreprise s'apprête

à exécuter, les consignes à observer ou à transmettre et les observations particulières de sécurité et de santé prises pour l'ensemble de l'opération. Cette inspection commune est réalisée avant remise du plan particulier de sécurité et de protection de la santé lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger ;

- Veille à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies ainsi que des procédures de travail qui interfèrent ;
- Tient à jour et adapte le plan général de coordination et veille à son application ;
- Complète en tant que de besoin le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

3-3. LOT 3 – COORDINATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Le titulaire du lot n°3 assurera la mission de coordination de SSI conformément à la norme NF S 61-931.

3-4. LOT 4 – ÉTUDES PÉDOLOGIQUES

Le titulaire du lot n°4 réalisera les études pédologiques suivantes :

- Géotechniques jusqu'à G2PRO ;
- Perméabilité des sols afin de connaître les capacités d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- Pollution des sols, ancien site ferroviaire, puis de transport routier.

3-5. LOT 5 – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Conformément aux articles L1334-1 à L1334-17 du code de la santé publique, le titulaire du lot n°5 réalisera les missions suivantes :

- Un repérage de l'amiante dans le bâtiment ;
- Un constat de risque d'exposition au plomb ;

Du bâtiment de l'ancienne gare routière, qui sera intégralement démoli.

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

4-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

- s'engage, sur la base de son offre, et pour son propre compte ;
- engage la société sur la base de son offre ;
- l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de leur offre ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

.....

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

.....

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

.....

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 4 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

.....

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

À exécuter le lot n°2 du présent marché public.

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ conjoint ;

→ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations comme indiqué en annexe 1 du présent acte d'engagement.

4-3. SOUS-TRAITANCE

Le candidat fera intervenir les sous-traitants suivants :

Membres du groupement	Dénomination sociale
Sous-traitant 1	
Sous-traitant 2	
Sous-traitant 3	
Sous-traitant 4	

Leur part d'intervention dans les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre est précisé en annexe 1.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire fournira une déclaration de sous-traitance sous format DC4.

Article 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5-1. OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est contenue dans le(s) devis du titulaire retenu.

5-2. AVANCE

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune avance.

5-3. PAIEMENTS

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Contractant unique ou mandataire

Deuxième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Troisième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Quatrième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 6 - ASSURANCES

Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance

N° de police

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

Quatrième cotraitant

Compagnie d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Contractant unique - Mandataire		
Co-traitant 1		
Co-traitant 2		
Co-traitant 3		
Co-traitant 4		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - DÉCISION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Conformément à la décision n°2025/..., le présent soumissionnaire :

- est retenu :
- le lot n°1 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°2 pour un montant initial de 3 990 € HT ;
 - le lot n°3 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°4 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°5 pour un montant initial de _____ € HT ;
- Soit un montant total initial de _____ € HT
- n'est pas retenu.

Article 9 - SIGNATURE DE L'ACHETEUR PUBLIC

À Beauvois-en-Cambrésis, le

Décision n°2025/15

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis*

Serge SIMÉON

Maître d'Ouvrage :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540)

Place Ernest PLET-59540 CAUDRY

CSPS

Catégorie **2**

MOYENS PROPOSES

Hypothèses

Estimation du montant des travaux :

1 100 000 € H.T.

Nombre d'intervenants (compris sous-traitants) NC

intervenants environ

Nombre de mois de conception : NC

Nombre de tranches de travaux NC

Début des travaux NC

Nombre de mois de travaux : 12,0

en semaines : 52

Cf articles du décret du 26/12/94

Décomposition de la mission du Coordonnateur Sécurité, Protection de la Santé	Nombre de vacations proposé	Observations	Nombre d'heures (indicatif)
-------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	--------------	-----------------------------

Phase conception

R4532-14	Visite préalable de site	1		1,0
R4532-12 3°	Ouverture et tenue du Registre Journal	1	A la réception du contrat	1,0
en sus	Déclaration préalable (assistance Maître d'ouvrage)	1		1,0
R4532-8 R4532-11	Réunions préliminaires avec Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre Etudes du dossier	3	APS - APD - DCE	6,0
R4532-12	Rédaction du PGC	1	A la remise du DCE	6,0
R4532-12	Elaboration du DIUO.	1	APS - APD - DCE	2,0
Total phase conception		8	510,00 € ht	17,0

Phase réalisation

R4532-13	Réunion préliminaire au démarrage des travaux	1	Phase préparatoire	4
R4532-13	Inspections communes avec les entreprises	12	1H / MOIS	12
R4532-56	Harmonisation des PPSPS	12	0,5H / MOIS	6
R4532-13 3° et 4°	Mises à jour PGC	4	Trimestrielle	4
R4532-13 3° et 4°	Mises à jour DIUO	4	Trimestrielle	4
R4532-40	Tenue du Registre Journal	12	Tous les mois	12
R4532-8	Participation aux RdV de chantier et réunion SPS	48	1 VACATION PAR SEMAINE	72
R4532-13 2°	Visites de chantier hors réunion			
R4532-97	Finalisation du DIUO et remise au Maître d'Ouvrage	1	Suite à la réception	2
Totaux partiels phase réalisation		94	3 480,00 € ht	116

TOTAUX GENERAUX

102 3 990,00 € H.T. 133,0

TVA 20,00 %

798,00

13/03/2025

4 788,00 € T.T.C

Nombre total d'heures : 133,0

Honoraires payables 30 jours à réception de facture selon échéancier à convenir.

Offre valable 90 jours

Identité du candidat/titulaire :

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025PIPEM

Avance : Non – Oui de %

Retenue de garantie : Non – Oui de %

Cautions bancaires : Oui – Non

Périodicité des révisions : Néant

Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 71356100 – 71317200 – 75251110 – 71332000 – 90650000-8 – 90660000-1

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE MISSIONS D'ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540) POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Mobilité
- Procédure de passation : Marché public passé procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Prestation intellectuelle – Marché public soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Date de réception des candidatures et des offres : 17 mars 2025, 12h00
- Début et durée : Vingt-quatre mois à compter de la notification d'attribution valant ordre de démarrage
- Allotissement : Lot 1 - Contrôle technique / Lot 2 - Coordination de sécurité et de protection de la santé / Lot 3 – Système de sécurité incendie / Lot 4 – Études pédologiques / Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb
- Date de notification d'attribution : Lot 1 - ____ mars 2025 / Lot 2 - ____ mars 2025 / Lot 3 - ____ mars 2025 / Lot 4 - ____ mars 2025 / Lot 5 - ____ mars 2025

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	3
1-1. Objet de la consultation	3
1-2. Maîtrise d'ouvrage	3
1-3. Maîtrise d'œuvre	3
1-4. Enveloppe financière	3
1-5. Lieu d'exécution	3
1-6. Durée et délai du marché public	3
1-7. Allotissement	3
1-8. Délais de validité des offres	4
1-9. Modalité de règlement	4
1-10. Personne habilitée à signer	4
1-11. Comptable assignataire	4
Article 2 - Document de consultation des entreprises	4
2-1. Documents généraux	4
2-2. Documents particuliers	4
Article 3 - Missions du marché public	5
3-1. Lot 1 – Contrôle technique (CT)	5
3-2. Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	5
3-3. Lot 3 – Coordination de système de sécurité incendie (SSI)	6
3-4. Lot 4 – Études pédologiques	6
3-5. Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb	6
Article 4 - Engagement du candidat	7
4-1. Engagement et identification du candidat	7
4-2. Groupement d'opérateurs économiques	7
4-3. Sous-traitance	8
Article 5 - Dispositions financières	9
5-1. Offre de prix	9
5-2. Avance	9
5-3. Paiements	9
Article 6 - Assurances	10
Article 7 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	11
Article 8 - Décision de l'acheteur public	11
Article 9 - Signature de l'acheteur public	11

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'attribution des missions suivantes :

- Contrôle technique ;
- Coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- Coordination de système de sécurité incendie ;
- Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Diagnostic amiante et plomb.

Pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON, est maître d'ouvrage de l'opération. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-3. MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude CIBLE VRD, représentée par Monsieur BEDU, directeur, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- 9 bis, Route de Masnières - 59159 MARCOING – SIRET : 493 563 233 00029.

1-4. ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'enveloppe financière initialement retenue par le maître d'ouvrage est évalué à 1 100 000 € HT. Ce montant sera affiné dès réception des résultats des études complémentaires.

1-5. LIEU D'EXÉCUTION

Les travaux du présent marché seront réalisés à Caudry (59540), Place Ernest PLET, sur les parcelles référencées AI n°233, 362, 363, 581, 475 et 555.

1-6. DURÉE ET DÉLAI DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché public est passé pour une durée de 24 mois.

Les travaux devront être achevés en décembre 2026.

1-7. ALLOTISSEMENT

Le présent marché public est alloti comme suit :

- Lot 1 – Contrôle technique (CT) ;
- Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;
- Lot 3 – Coordination du système de sécurité incendie ;
- Lot 4 – Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb.

1-8. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes **uniquement via la plateforme CHORUS** :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

1-10. PERSONNE HABILITÉE À SIGNER

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché public est soumis :

- Au code de la construction et de l'habitation ;
- Au code du travail ;
- Au code de la santé publique ;
- Au code de l'environnement ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
- Au décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique (CCTG-CT) ;
- Aux normes à la norme NF S 61-931 et NFP 03-100.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2025PIPEM) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'avis de marché (1-AM-2025PIPEM) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025PIPEM) ;
- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025PIPEM).

Article 3 - MISSIONS DU MARCHÉ PUBLIC

Pour l'ensemble des missions et lots ci-dessous définis, le titulaire mettra tout en œuvre pour tenir informer le plus rapidement possible le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de ses prescriptions, tout particulièrement lorsque ses avis divergent avec le maître d'œuvre ou l'un des autres intervenants en phase conception et lors des opérations de chantier.

Le titulaire de chaque lot fournira ses avis initiaux sur la conception du projet avant la mi-avril 2025 afin que ceux-ci puissent être intégrés à la consultation des entreprises de travaux.

3-1. LOT 1 – CONTRÔLE TECHNIQUE (CT)

La mission du contrôleur technique sera réalisée conformément aux articles L125-1 à L125-6 du code de la construction et de l'habitation, à la norme NFP 03-100 et correspondra au besoin particulier d'une rénovation énergétique.

Le contrôleur technique assurera les missions de bases :

- La mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- La mission S, portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

La mission de contrôle technique comporte les phases suivantes, telles que prévues à l'article 4-2-2 de la norme NFP 03-100 :

- Examen des documents de conception se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants ;
- Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants ;
- Établissement du rapport final de contrôle technique avant la réception ;
- Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement.

En sus des missions de base, le contrôleur technique réalisera les missions complémentaires suivantes :

- Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie ;
- Hand ;
- F ;
- GTB ;
- HYS.

3-2. LOT 2 – COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

Le titulaire du lot n°2 s'assure de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil conformément aux articles L4532-1 à L4532-18 du code du travail. À ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet de l'ouvrage, le titulaire :
 - Élabore le plan général de coordination lorsqu'il est requis ;
 - Constitue le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
 - Ouvre un registre-journal de la coordination dès la signature du contrat ou de l'avenant spécifique ;
 - Définit les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques. Il mentionne dans les pièces écrites leur répartition entre les différents corps d'état ou de métier qui interviendront sur le chantier ;
 - Assure le passage des consignes et la transmission des documents mentionnés aux ci-dessus au coordonnateur de la phase de réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent.
- Au cours de la réalisation de l'ouvrage, le titulaire :
 - Organise entre les entreprises, y compris sous-traitantes, qu'elles se trouvent ou non présentes ensemble sur le chantier, la coordination de leurs activités simultanées ou successives, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en matière de sécurité et de protection de la santé. À cet effet, il procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une inspection commune au cours de laquelle sont en particulier précisées, en fonction des caractéristiques des travaux que cette entreprise s'apprête

à exécuter, les consignes à observer ou à transmettre et les observations particulières de sécurité et de santé prises pour l'ensemble de l'opération. Cette inspection commune est réalisée avant remise du plan particulier de sécurité et de protection de la santé lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger ;

- Veille à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies ainsi que des procédures de travail qui interfèrent ;
- Tient à jour et adapte le plan général de coordination et veille à son application ;
- Complète en tant que de besoin le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

3-3. LOT 3 – COORDINATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Le titulaire du lot n°3 assurera la mission de coordination de SSI conformément à la norme NF S 61-931.

3-4. LOT 4 – ÉTUDES PÉDOLOGIQUES

Le titulaire du lot n°4 réalisera les études pédologiques suivantes :

- Géotechniques jusqu'à G2PRO ;
- Perméabilité des sols afin de connaître les capacités d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- Pollution des sols, ancien site ferroviaire, puis de transport routier.

3-5. LOT 5 – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Conformément aux articles L1334-1 à L1334-17 du code de la santé publique, le titulaire du lot n°5 réalisera les missions suivantes :

- Un repérage de l'amiante dans le bâtiment ;
- Un constat de risque d'exposition au plomb ;

Du bâtiment de l'ancienne gare routière, qui sera intégralement démoli.

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

4-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

- s'engage, sur la base de son offre, et pour son propre compte ;
- engage la société CETING..... sur la base de son offre ;
- l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de leur offre ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial :..... SARL CETING
 Prénom, NOM et titre de son représentant : Christian KERMAN - Gérant

 Numéro SIRET :..... 521 746 065 00031
 Adresse de l'établissement :
 Adresse électronique : Parc Tertiaire du Rotois - Bât B - Route de Oignies - 62710 COURRIERES
 Numéros de téléphone : 03 61 19 12 89

Cotraitant 2 :

Nom commercial :.....
 Prénom, NOM et titre de son représentant :

 Numéro SIRET :
 Adresse de l'établissement :
 Adresse électronique :
 Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :.....
 Prénom, NOM et titre de son représentant :

 Numéro SIRET :
 Adresse de l'établissement :
 Adresse électronique :
 Numéros de téléphone :

Cotraitant 4 :

Nom commercial :.....
 Prénom, NOM et titre de son représentant :

 Numéro SIRET :
 Adresse de l'établissement :
 Adresse électronique :
 Numéros de téléphone :

À exécuter le lot n°3 du présent marché public.

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

- conjoint ;
- solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations comme indiqué en annexe 1 du présent acte d'engagement.

4-3. SOUS-TRAITANCE

Le candidat fera intervenir les sous-traitants suivants :

Membres du groupement	Dénomination sociale
Sous-traitant 1	
Sous-traitant 2	
Sous-traitant 3	
Sous-traitant 4	

Leur part d'intervention dans les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre est précisé en annexe 1.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire fournira une déclaration de sous-traitance sous format DC4.

Article 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5-1. OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est contenue dans le(s) devis du titulaire retenu.

5-2. AVANCE

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune avance.

5-3. PAIEMENTS

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Deuxième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Troisième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Quatrième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 6 - ASSURANCES

Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance N° de police

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Quatrième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Contractant unique - Mandataire Christian KERMAN - Gérant	Courrières, Le 17 mars 2025	 Parc Tertiaire du Reois - Bat. B Route de Courrières - 62710 COURRIERES direction@ceting.fr Tel : 03 64 15 12 89 - Fax : 09 78 44 18 14 RCS ARRAS 531 746 060 0001
Co-traitant 1		
Co-traitant 2		
Co-traitant 3		
Co-traitant 4		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - DÉCISION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Conformément à la décision n°2025/..., le présent soumissionnaire :

→ est retenu :

- le lot n°1 pour un montant initial de _____ € HT ;
- le lot n°2 pour un montant initial de _____ € HT ;
- le lot n°3 pour un montant initial de 5 300 € HT ;
- le lot n°4 pour un montant initial de _____ € HT ;
- le lot n°5 pour un montant initial de _____ € HT ;

Soit un montant total initial de _____ € HT

→ n'est pas retenu.

Article 9 - SIGNATURE DE L'ACHETEUR PUBLIC

À Beauvois-en-Cambrésis, le
Décision n°2025/15

Le *Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis*

Serge SIMÉON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUDRESIS-CATESIS

PROPOSITION de COORDINATION SSI

Référence du devis :	11-25-0010_Devis_IndA	Edition du :	17/03/2025
Nom du Responsable Maitre d'ouvrage :	Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON	Estimation travaux :	1 100 000,00 € HT
Libellé de l'opération :	DÉMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM), VRD, et espaces verts	Durée du marché :	24 Mois
Lieu de l'opération :	Caudry (59540), Place Ernest PLET, sur les parcelles référencées AI n°233, 362, 363, 581, 475 et 555.	Durée travaux :	12 à 18 Mois
Nombre d'entreprises :	entre de 10-20 maximum	Organisation : Fin des travaux :	déc-26

ELEMENT DE MISSION	TEMPS ESTIME (en heures)	HONORAIRES (€ HT)
<u>Phase conception</u>		
Visite de site	0	
Analyse des pieces marchés (PRO)	8	
ETABLISSEMENT de l'Additif au cahier des charges fonctionnel du SSI	8	
ETABLISSEMENT du Tableau corrélation	2	
ETABLISSEMENT des plans de zones SSI (ZS et ZD) sur plan format autocad	4	
PRESENTATION du cahier des charges fonctionnel à la Commission de sécurité	4	
PARTICIPATION aux réunions ET Mises aux points nb : 1	4	
Sous Total € HT	30	1 875,00
<u>Phase exécution</u>		
REDACTION et DIFFUSION du listing document d'exécutions entreprises	1	
VISA des documents d'exécutions entreprises	8	
VISITE / REUNION de site	19,8	
Sous Total € HT	29	1 800,00
<u>Phase réception</u>		
VERIFICATION autocontrôles entreprise	2	
ORGANISATION et SUIVI des essais fonctionnels du SSI	8	
REDACTION du compte-rendu et Etablissement du PV de réception	4	
Mise à jour du dossier d'identité du SSI	8	
PARTICIPATION à la Commission de sécurité (nb : 1)	4	
Sous Total € HT	26	1 625,00
MONTANT TOTAL HT		5 300,00
TVA 20%		1 060,00
MONTANT TOTAL TTC		6 360,00

Identité du candidat/titulaire :

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2025PIPEM

Avance : Non – Oui de %

Retenue de garantie : Non – Oui de %

Cautions bancaires : Oui – Non

Périodicité des révisions : Néant

Cotraitants :

Sous-traitants :

CPV : 71356100 – 71317200 – 75251110 – 71332000 – 90650000-8 – 90660000-1

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE MISSIONS D'ENCADREMENT POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) SITUÉ À CAUDRY (59540) POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Mobilité
- Procédure de passation : Marché public passé procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)
- Nature : Prestation intellectuelle – Marché public soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Date de réception des candidatures et des offres : 17 mars 2025, 12h00
- Début et durée : Vingt-quatre mois à compter de la notification d'attribution valant ordre de démarrage
- Allotissement : Lot 1 - Contrôle technique / Lot 2 - Coordination de sécurité et de protection de la santé / Lot 3 – Système de sécurité incendie / Lot 4 – Études pédologiques / Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb
- Date de notification d'attribution : Lot 1 - ____ mars 2025 / Lot 2 - ____ mars 2025 / Lot 3 - ____ mars 2025 / Lot 4 - ____ mars 2025 / Lot 5 - ____ mars 2025

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	3
1-1. Objet de la consultation	3
1-2. Maîtrise d'ouvrage	3
1-3. Maîtrise d'œuvre	3
1-4. Enveloppe financière	3
1-5. Lieu d'exécution	3
1-6. Durée et délai du marché public	3
1-7. Allotissement	3
1-8. Délais de validité des offres	4
1-9. Modalité de règlement	4
1-10. Personne habilitée à signer	4
1-11. Comptable assignataire	4
Article 2 - Document de consultation des entreprises	4
2-1. Documents généraux	4
2-2. Documents particuliers	4
Article 3 - Missions du marché public	5
3-1. Lot 1 – Contrôle technique (CT)	5
3-2. Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	5
3-3. Lot 3 – Coordination de système de sécurité incendie (SSI)	6
3-4. Lot 4 – Études pédologiques	6
3-5. Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb	6
Article 4 - Engagement du candidat	7
4-1. Engagement et identification du candidat	7
4-2. Groupement d'opérateurs économiques	7
4-3. Sous-traitance	8
Article 5 - Dispositions financières	9
5-1. Offre de prix	9
5-2. Avance	9
5-3. Paiements	9
Article 6 - Assurances	10
Article 7 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	11
Article 8 - Décision de l'acheteur public	11
Article 9 - Signature de l'acheteur public	11

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'attribution des missions suivantes :

- Contrôle technique ;
- Coordination de sécurité et de protection de la santé ;
- Coordination de système de sécurité incendie ;
- Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Diagnostic amiante et plomb.

Pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-2. MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par M. Serge SIMÉON, est maître d'ouvrage de l'opération. Ses coordonnées sont les suivantes :

- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- ☎ 03 27 75 84 79 ✉ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-3. MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude CIBLE VRD, représentée par Monsieur BEDU, directeur, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- 9 bis, Route de Masnières - 59159 MARCOING – SIRET : 493 563 233 00029.

1-4. ENVELOPPE FINANCIÈRE

L'enveloppe financière initialement retenue par le maître d'ouvrage est évalué à 1 100 000 € HT. Ce montant sera affiné dès réception des résultats des études complémentaires.

1-5. LIEU D'EXÉCUTION

Les travaux du présent marché seront réalisés à Caudry (59540), Place Ernest PLET, sur les parcelles référencées AI n°233, 362, 363, 581, 475 et 555.

1-6. DURÉE ET DÉLAI DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché public est passé pour une durée de 24 mois.

Les travaux devront être achevés en décembre 2026.

1-7. ALLOTISSEMENT

Le présent marché public est alloti comme suit :

- Lot 1 – Contrôle technique (CT) ;
- Lot 2 – Coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;
- Lot 3 – Coordination du système de sécurité incendie ;
- Lot 4 – Études pédologiques : études géotechniques jusqu'à G2PRO, études de perméabilité et pollution ;
- Lot 5 – Diagnostic amiante et plomb.

1-8. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes **uniquement via la plateforme CHORUS** :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

1-10. PERSONNE HABILITÉE À SIGNER

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché public est soumis :

- Au code de la construction et de l'habitation ;
- Au code du travail ;
- Au code de la santé publique ;
- Au code de l'environnement ;
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
- Au décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique (CCTG-CT) ;
- Aux normes à la norme NF S 61-931 et NFP 03-100.

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2025PIPEM) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- L'avis de marché (1-AM-2025PIPEM) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2025PIPEM) ;
- Le présent acte d'engagement (3-AE-2025PIPEM).

Article 3 - MISSIONS DU MARCHÉ PUBLIC

Pour l'ensemble des missions et lots ci-dessous définis, le titulaire mettra tout en œuvre pour tenir informer le plus rapidement possible le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de ses prescriptions, tout particulièrement lorsque ses avis divergent avec le maître d'œuvre ou l'un des autres intervenants en phase conception et lors des opérations de chantier.

Le titulaire de chaque lot fournira ses avis initiaux sur la conception du projet avant la mi-avril 2025 afin que ceux-ci puissent être intégrés à la consultation des entreprises de travaux.

3-1. LOT 1 – CONTRÔLE TECHNIQUE (CT)

La mission du contrôleur technique sera réalisée conformément aux articles L125-1 à L125-6 du code de la construction et de l'habitation, à la norme NFP 03-100 et correspondra au besoin particulier d'une rénovation énergétique.

Le contrôleur technique assurera les missions de bases :

- La mission L, portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- La mission S, portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

La mission de contrôle technique comporte les phases suivantes, telles que prévues à l'article 4-2-2 de la norme NFP 03-100 :

- Examen des documents de conception se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants ;
- Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants ;
- Établissement du rapport final de contrôle technique avant la réception ;
- Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement.

En sus des missions de base, le contrôleur technique réalisera les missions complémentaires suivantes :

- Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie ;
- Hand ;
- F ;
- GTB ;
- HYS.

3-2. LOT 2 – COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

Le titulaire du lot n°2 s'assure de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil conformément aux articles L4532-1 à L4532-18 du code du travail. À ce titre, il assurera les missions suivantes :

- Au cours de la conception, de l'étude et de l'élaboration du projet de l'ouvrage, le titulaire :
 - Élabore le plan général de coordination lorsqu'il est requis ;
 - Constitue le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
 - Ouvre un registre-journal de la coordination dès la signature du contrat ou de l'avenant spécifique ;
 - Définit les sujétions relatives à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales, notamment les installations électriques. Il mentionne dans les pièces écrites leur répartition entre les différents corps d'état ou de métier qui interviendront sur le chantier ;
 - Assure le passage des consignes et la transmission des documents mentionnés aux ci-dessus au coordonnateur de la phase de réalisation de l'ouvrage lorsque celui-ci est différent.
- Au cours de la réalisation de l'ouvrage, le titulaire :
 - Organise entre les entreprises, y compris sous-traitantes, qu'elles se trouvent ou non présentes ensemble sur le chantier, la coordination de leurs activités simultanées ou successives, les modalités de leur utilisation en commun des installations, matériels et circulations verticales et horizontales, leur information mutuelle ainsi que l'échange entre elles des consignes en matière de sécurité et de protection de la santé. À cet effet, il procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une inspection commune au cours de laquelle sont en particulier précisées, en fonction des caractéristiques des travaux que cette entreprise s'apprête

à exécuter, les consignes à observer ou à transmettre et les observations particulières de sécurité et de santé prises pour l'ensemble de l'opération. Cette inspection commune est réalisée avant remise du plan particulier de sécurité et de protection de la santé lorsque l'entreprise est soumise à l'obligation de le rédiger ;

- Veille à l'application correcte des mesures de coordination qu'il a définies ainsi que des procédures de travail qui interfèrent ;
- Tient à jour et adapte le plan général de coordination et veille à son application ;
- Complète en tant que de besoin le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

3-3. LOT 3 – COORDINATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Le titulaire du lot n°3 assurera la mission de coordination de SSI conformément à la norme NF S 61-931.

3-4. LOT 4 – ÉTUDES PÉDOLOGIQUES

Le titulaire du lot n°4 réalisera les études pédologiques suivantes :

- Géotechniques jusqu'à G2PRO ;
- Perméabilité des sols afin de connaître les capacités d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- Pollution des sols, ancien site ferroviaire, puis de transport routier.

3-5. LOT 5 – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB

Conformément aux articles L1334-1 à L1334-17 du code de la santé publique, le titulaire du lot n°5 réalisera les missions suivantes :

- Un repérage de l'amiante dans le bâtiment ;
- Un constat de risque d'exposition au plomb ;

Du bâtiment de l'ancienne gare routière, qui sera intégralement démoli.

Article 4 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

4-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

- s'engage, sur la base de son offre, et pour son propre compte ;
- engage la société AED EXPERTISES (Nom commercial : AED GROUPE) sur la base de son offre ;
- l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de leur offre ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : AEDEXPERTISES (nom commercial : AED GROUPE)

Prénom, NOM et titre de son représentant : M. Guillaume BARBA, Gérant

Numéro SIRET : 500 778 030 00394 (siège) / 500 778 030 00337 (établissement Nord-Pas-de-Calais)

Adresse de l'établissement : 33, allée Lavoisier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Adresse électronique : mp@aed-groupe.fr (service Marchés Publics)

Numéros de téléphone : 05 24 73 30 71 (service Marchés Publics)

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 3 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Cotraitant 4 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

À exécuter le présent marché public de maîtrise d'œuvre.

4-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ conjoint ;

→ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations comme indiqué en annexe 1 du présent acte d'engagement.

4-3. SOUS-TRAITANCE

Le candidat fera intervenir les sous-traitants suivants :

Membres du groupement	Dénomination sociale
Sous-traitant 1	
Sous-traitant 2	
Sous-traitant 3	
Sous-traitant 4	

Leur part d'intervention dans les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre est précisé en annexe 1.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire fournira une déclaration de sous-traitance sous format DC4.

Article 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5-1. OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est contenue dans le(s) devis du titulaire retenu.

5-2. AVANCE

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune avance.

5-3. PAIEMENTS

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Contractant unique ou mandataire

Deuxième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Troisième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Quatrième cotraitant

Titulaire

Domiciliation

Code banque

Numéro de compte

IBAN

Code guichet

Clé RIB

Code BIC

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 6 - ASSURANCES

Contractant unique ou mandataire

Compagnie d'assurance AXA N° de police 7627751904

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Quatrième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Article 7 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Contractant unique - Mandataire	A Mérignac, le 17/03/25	
Co-traitant 1		
Co-traitant 2		
Co-traitant 3		
Co-traitant 4		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 8 - DÉCISION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Conformément à la décision n°2025/..., le présent soumissionnaire :

- est retenu :
- le lot n°1 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°2 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°3 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°4 pour un montant initial de _____ € HT ;
 - le lot n°5 pour un montant initial de 990 € HT ;
Le montant définitif sera précisé après la visite préliminaire.
Soit un montant total initial de _____ € HT
- n'est pas retenu.

Article 9 - SIGNATURE DE L'ACHETEUR PUBLIC

À Beauvois-en-Cambrésis, le
Décision n°2025/15

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis*

Serge SIMÉON

Adresse de facturation :

AED EXPERTISES
 VILLENEUVE-D'ASCQ
 33, ALLEE LAVOISIER
 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
 France

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUDRESIS - CATESIS
 RUE VICTOR WATREMEZ - RD 643 - ZA LE BOUT DES DIX-NEUF 59157
 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Email : assistantes.lille@aed-groupe.fr
 Téléphone : 03 59 61 64 30

Siret : 50077803000337

Objet : DEMOLITION DE L'ANCIENNE GARE ROUTIERE
 PLACE ERNEST PLET
 59540 CAUDRY

Référence	Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT	Montant TTC
7_1	PRE VISITE AVANT LANCEMENT DE L'OPERATION	1	70,00 €	70,00 €	84,00 €
4_1	AVANT DEMOLITION - PRESTATION AMIANTE	1	130,00 €	130,00 €	156,00 €
4_2	AVANT DEMOLITION - PRESTATION PLOMB	1	130,00 €	130,00 €	156,00 €
8_1	ANALYSE PRELEVEMENT AMIANTE EN LABORATOIRE *QUANTITE A DEFINIR APRES INVESTIGATION SUR SITE ET ANALYSE EN LABORATOIRE	1	30,00 €	30,00 €	36,00 €
5_1	PRESTATION CAROTTAGE	1	170,00 €	170,00 €	204,00 €
5_2	ANALYSE PRELEVEMENT CAROTTAGE - AMIANTE *QUANTITE NON CONTRACTUELLE, A DEFINIR APRES INVESTIGATION SUR SITE ET ANALYSE EN LABORATOIRE	1	130,00 €	130,00 €	156,00 €
5_3	ANALYSE PRELEVEMENT CAROTTAGE - HAP *QUANTITE NON CONTRACTUEL, A DEFINIR APRES INVESTIGATION SUR SITE ET ANALYSE EN LABORATOIRE	1	40,00 €	40,00 €	48,00 €
6_1	NACELLE THERMIQUE ARTICULEE HAUTEUR 12M - FORFAIT	1	290,00 €	290,00 €	348,00 €

Condition de paiement	Net 30
Coordonnées bancaires	CIC Sud-Ouest FR76 1005 7190 9000 0200 7162 934 CMCIFRPP

Total HT	990,00 €
TVA (20 %)	198,00 €
Total TTC	1 188,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2025_15
Objet :	Décision N°2025/15 portant lancement et attribution du marché public passé en procédure adaptée de mission d'encadrement pour les travaux de démolition et de construction d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) situé à Caudry (59540) pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20250321-DEC2025_15-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250321-DEC2025_15-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025_15.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250321-DEC2025_15-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	204.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Dec2025.15_AE_2025PIPEM.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250321-DEC2025_15-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2025 à 14h36min56s	Dépôt initial

En attente de transmission	21 mars 2025 à 14h37min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2025 à 14h37min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2025 à 14h37min12s	Reçu par le MI le 2025-03-21